Image not found or type unknown

Divorce et carte de résident

Par **narima**, le **28/03/2011** à **13:47**

Bonjour

Une amie russe détentrice d'une carte de résident de 10 ans et son mari français sont en train de se séparer.
Ils sont mariés depuis **plus de 4 ans révolus**.

Selon l'extrait du "Droit pour Tous" - 2008, la loi dit :

"le titre de séjour peut vous être retiré [...] si vous êtes conjoint de français, en cas de rupture de la vie familiale **dans les 4 ans** qui suivent le mariage."

Pouvez-vous me confirmer que la loi n'a pas changé et qu'elle ne risque pas d'être inquiété pour sa carte de résidente ?

Bien cordialement merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés